

Message 06 – 20

— relatif à l'attribution d'un mandat d'étude pour un tracé de ligne de transports publics au nord de Marly —

Référence comptable : 620.501.84

1. Introduction

Le plan d'agglomération de 3^e génération (PA3) prévoit une ligne de transports publics reliant la partie nord de Marly (Château d'eau – Montiver) afin d'améliorer la desserte des quartiers de l'Agglo. Dans un premier temps, la solution envisagée était de dévier la ligne 1 de son tracé originel. Toutefois, au vu de la perte d'efficacité de cette option, la desserte fine sera assurée par une autre ligne de transports publics (en l'état des réflexions, la ligne 9), sachant que la ligne 1 sera maintenue comme aujourd'hui et que la ligne 3 sera prolongée jusqu'au MIC. Ce seront donc au final trois lignes de transports publics qui desserviront la Commune de Marly proposant ainsi une offre de transports publics correspondant davantage aux attentes de la population.

Nous notons toutefois que les tracés évoqués sont encore hypothétiques et qu'ils dépendent essentiellement du potentiel de passagers sur le tracé. Cette mesure sera reprise dans le plan d'agglomération de 4^e génération (PA4) qui est en cours d'élaboration.

2. Objectifs

Afin d'améliorer la desserte de la Commune et plus particulièrement les quartiers nord, des aménagements routiers doivent être réalisés pour permettre la circulation des bus. Avant d'aller plus avant dans la concrétisation de ces mesures, une étude de variantes de tracé doit être réalisée afin de mettre en perspective tant leur faisabilité technique que leur coût. Dans ce but, il est donc nécessaire d'attribuer un mandat d'ingénieur civil afin de déterminer quelle variante à la fois correspond le mieux à la circulation des bus et assure la desserte la plus optimale des quartiers concernés. Cette étude doit également permettre de définir le coût estimatif de la variante retenue. Cette mesure devant être cofinancée par la Confédération, une estimation des coûts basée sur un avant-projet est exigée. Ces coûts doivent être connus pour la fin octobre 2020.

Comme il est difficile aujourd'hui de définir le coût d'une telle infrastructure, nous nous sommes basés sur des chantiers similaires pour définir une enveloppe globale permettant d'évaluer les honoraires d'ingénieur civil. Sur cette base et selon la SIA, la part d'un projet pour l'étude préliminaire, d'avant-projet ainsi que le devis estimatif est d'environ 20%. Les honoraires pour l'ensemble du mandat étant estimés à Fr. 150'000.- TTC, le coût de l'étude peut ainsi raisonnablement être fixé, en appliquant le principe des 20%, à un montant de l'ordre de Fr. 30'000.- TTC. Ainsi, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 30'000.- TTC pour cette prestation.

3. Implications financières

3.1 Plan de financement			
Coût du projet			
Montant des honoraires selon message, TTC		Fr.	30'000.00
Montant net à charge de la commune		Fr.	30'000.00
Couverture de la dépense			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		Fr.	30'000.00
3.2 Charges de fonctionnement			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt :	1.5%	Fr.	450.00
Amortissement annuel minimal :	15%	Fr.	4'500.00
Montant net des charges de fonctionnement		Fr.	4'950.00

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2020-24 comme dépense à porter aux budgets 2021-22.

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 30'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

5. Annexes

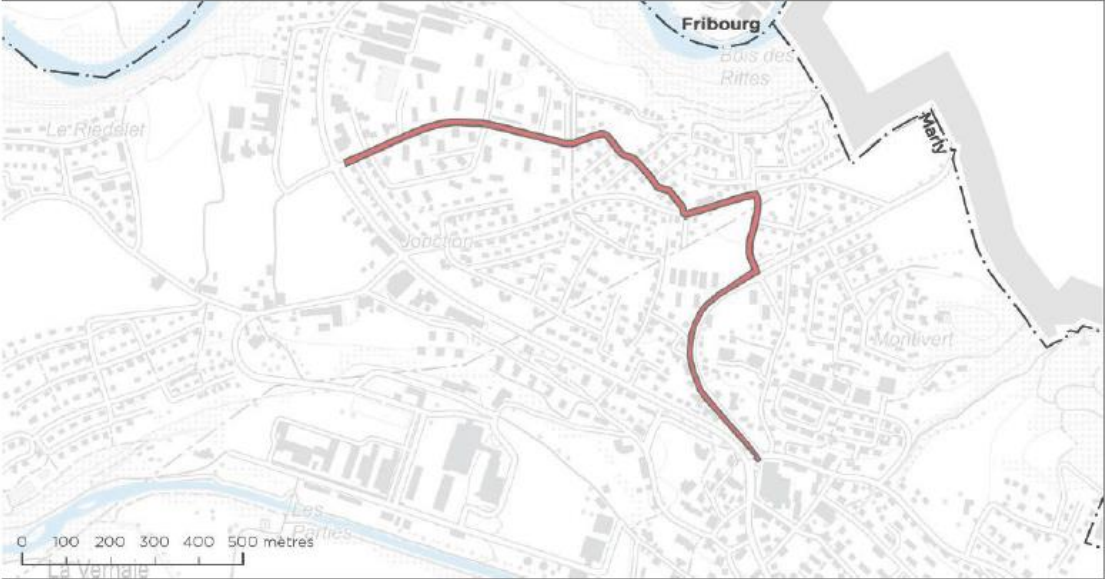
Extrait de la mesure PA3

Mesure 3M.05.01	Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°1 à Marly - secteur Est		
------------------------	---	--	--

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°5 Autres mesures TP	Mesure infrastructurelle
------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Priorité: A	Coûts: 3'700'000 CHF	Maturité: 1
-------------	----------------------	-------------

Mesure PA2 reprise/adaptée: -



Mesure

Etat actuel
Le schéma directeur des transports publics de l'Agglomération prévoit une amélioration de la desserte spatiale des zones urbanisées est de Marly. Le secteur est dense sans transports publics.

- Objectifs**
- Desserte TP des zones urbanisées de Marly.
 - Amélioration de la circulation des bus.
 - Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description
Les travaux consistent à:

- Réaménager des tronçons routiers sur les routes du Centre, de la Grangette, du Château-d'Eau et Bourguillon pour que le bus circule aisément.
- adapter les carrefours pour donner la priorité aux bus.
- Réaménager 4 nouveaux arrêts de bus bidirectionnels.